

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 19H, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FEIGUEUX Mikaël, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Madame SUCHET Coraline qui donne pouvoir à Madame BAZIN Nadine et de Monsieur SPENNINCK Arnaud qui donne pouvoir à Monsieur DE LATTIN Maxime.

Date d'affichage : 13 décembre 2024

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Madame PARIS Claude a été élue Secrétaire.

I) OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

Monsieur Le Maire porte au vote le procès-verbal du 8 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, 14 voix pour, approuve le procès-verbal du 8 décembre 2024.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/12/08

II) OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AIRE DE SPORT (FITNESS)

Monsieur Le Maire propose un devis concernant la création d'une aire de sport fitness pour un montant de 13 480.00 € H.T. de MEFRAN COLLECTIVITÉS.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, approuve ce devis :

- Décide la réalisation des travaux
- Sollicite une subvention auprès de la CCOP au titre du Fonds de Concours pour le Sport d'un montant de 5 000 €.
- Approuve le plan de financement

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/12/09

III) OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE CRÉATION DE BASSINS D'INFILTRATION ET AMÉNAGEMENT D'UN PARKING DRAINANT

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un devis concernant les travaux de création d'infiltration (rue du Moustier, rue de la Plaine, rue de Crèveceur, rue des Calviniers) et l'aménagement d'un parking drainant dont le montant s'élève à 451 00.00 € H.T (MO comprises)

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de solliciter des subventions pour leur financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

- Donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux

- Approuve le montant prévisionnel de 451 000.00 € H.T.
- Sollicite une subvention auprès du Département
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR
- Sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau
- Approuve le plan de financement ci-joint :

Conseil Départemental (37 % + 15 % de bonification)	228 990.00 €
--	--------------

DETR (plafonnée à 220 000 € pour la création de bassins et 70 000 € pour la création du parking drainant 40 %)	116 000.00 €
--	--------------

Agence de l'Eau	16 300.00 €
-----------------	-------------

Commune (20 %)	89 710.00 €
----------------	-------------

451 000.00 €

- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution de ces dossiers de demandes de subvention.

ET DECIDE d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/12/10

IV) OBJET : DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer ce transfert afin de régulariser les mandats des cotisations salariales, le montant prévu étant insuffisant.

DEPENSES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT
D 60612/011 - 8000 €	D 6470/012 + 8000 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, en prend acte.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/12/11

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer ce transfert afin de mettre en paiement la facture du passage en LED des feux.

DEPENSES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT
D 2113/21/117 - 7100 €	D 2151/21/122 + 7100 €

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, en prend acte.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/12/12

INFORMATIONS DIVERSES

Les lauréats du concours des dessins de Noël seront désignés lors du prochain Conseil Municipal. Les récompenses seront remises lors de la Cérémonie des Vœux.

Une réclamation a été faite concernant les panneaux de Petit – Froissy qui n'ont pas été reçus.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DE LATTIN Maxime propose la maquette retenue pour le site internet. Le Conseil Municipal valide ce choix.

Monsieur SUCHET Jean-Jacques suggère la mise en place de panneaux de limitation de vitesse et d'interdiction de doubler dans la Commune. Monsieur Le Maire se renseigne auprès du Département.

Séance close à 19h45.